

PHS  
p.02

### GROUPE SECTAIRE ? : LA FAMILLE

#### Une communauté restée invisible pendant 200 ans ■ France

■ Nicolas Jacquard livre pour *Le Parisien* une enquête sur La Famille, une communauté religieuse secrète existant depuis deux siècles au cœur des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements de Paris...

Groupes  
p.11

### DISSIDENCE MORMONE

#### Preparing a People / Deux enfants morts en raison des croyances apocalyptiques de leur mère ? ■ États-Unis

■ Après plusieurs mois de recherches, les corps de Joshua Vallow, 7 ans, et Tylee Ryan, 17 ans, les enfants de Lori Vallow, une adepte d'un groupe mormon apocalyptique, ont été retrouvés enterrés dans la propriété de son nouveau mari Chad Daybell...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvance  
p.21

### PRATIQUES DE SOINS NON CONVENTIONNELS

#### Pratiques de soins non conventionnelles Arrestation d'un naturopathe ■ France

■ Un naturopathe a été placé en garde à vue suite à la plainte de la compagne de l'un de ses patients décédé d'un cancer. Sa plainte avait débouchée sur une enquête du groupe « santé » de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP)...

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Groupe sectaire ?
- p. 06 ■ Justice

### Groupes

- p. 07 ■ Anthroposophie
- p. 08 ■ Centre évangélique Parole de Vie  
■ Church Team Ministries Int.
- p. 09 ■ Conscience Evolution Vitalité  
Energie
- p. 10 ■ Fraternité Saint Pie X

- p. 11 ■ Mormons  
■ Dissidence mormone
- p. 14 ■ Scientologie
- p. 15 ■ Shincheonji
- p. 16 ■ Shambhala International  
■ Témoins de Jéhovah

### Mouvances

- p. 18 ■ Chamanisme
- p. 19 ■ Développement personnel  
■ Mouvance évangélique

- p. 20 ■ Mouvance hindouiste  
■ Paranormal
- p. 21 ■ Pratiques de soins non  
conventionnelles
- p. 22 ■ Satanisme

### Thèmes connexes

- p. 23 ■ Escroquerie  
■ Exorcisme / PSNC
- p. 25 ■ Thérapies de conversion
- p. 26 ■ Théories du complot

# Phénomène sectaire

## Groupe sectaire ?

### La Famille : Une communauté restée invisible pendant 200 ans ■ France

■ Nicolas Jacquard livre pour *Le Parisien* une enquête sur La Famille, une communauté religieuse secrète existant depuis deux siècles au cœur des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Elle est récemment apparue au grand jour sous l'impulsion d'une dizaine d'anciens membres qui ont créé un groupe Facebook pour lever le secret et révéler les problèmes occasionnés de la vie communautaire en vigueur dans le groupe.

Le groupe compte 3000 membres, seules huit familles s'y côtoient. Cette particularité s'explique par le fait que la Famille ne recrute pas, c'est une communauté à laquelle on appartient par la naissance et où les adeptes ne se marient qu'entre eux. La quitter signifie une rupture totale avec ceux qui y sont restés.

Ce mouvement est paradoxal. Malgré son implantation en plein cœur de Paris et la scolarisation des enfants dans des écoles publiques, ses membres vivent repliés en minimisant les contacts avec l'extérieur.

Le journaliste a été alerté par des employés de l'Éducation nationale

étonnés que depuis des décennies de nombreux enfants portant les mêmes patronymes se succèdent génération après génération. Si la majorité d'entre eux semblent aller bien, le corps enseignant a noté qu'ils se tiennent en retrait des autres élèves. Leurs parents les amènent à l'heure pile en classe, ils ne mangent pas à la cantine, ne participent pas aux activités de l'école, ne vont jamais en classe verte, et ne se mélangent pas avec leurs camarades.

L'enquête mènera ensuite vers une habitante du quartier dont les enfants étaient scolarisés avec des enfants de La Famille. Intriguée elle a décidé de faire des recherches pour

découvrir en quoi ils semblaient liés entre eux et elle a découvert l'existence des huit patronymes, dont elle a réussi à remonter la généalogie jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est la connaissance de ces huit patronymes qui a conduit Vincent Jacquard jusqu'au groupe Facebook des ex-membres de la Famille. Conscientes des répercussions sur leurs relations, ces personnes ont fait le choix de se retirer de la communauté pour vivre dans le monde décrit pendant toute leur enfance comme un lieu de péchés dangereux. Intéressé par leur histoire, le journaliste les a interrogés sur leur vécu au sein de La Famille. Si certains

>>>

>>>

membres s'y épanouissent, d'autres souffrent de l'enfermement et du conditionnement au rejet du monde extérieur, la seule voie du salut étant La Famille. D'autres se plaignent d'avoir eu à subir des discours culpabilisants leur expliquant que le décès de proches était une punition divine due à la défection d'autres membres.

Saluant le courage des anciens membres qui ont participé à son enquête, le journaliste a essayé de contacter le leader de la communauté, mais « La Famille est un troupeau sans berger ». Il y a des

membres influents, mais il n'y a pas de chef. Aucun membre n'a répondu à ses sollicitations.

Au cours de son enquête il a découvert une note de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) datant de 2017. S'étant penchée sur la situation des enfants du groupe, la Mission avait conclu que l'isolement pouvait avoir des conséquences pernicieuses sur leur développement et appelait les services sociaux à la vigilance. ■

(Source : Le Parisien, 21.06.2020)

## À écouter

**Entretien en deux parties avec le journaliste qui a mené l'enquête à écouter sur le podcast du Parisien Code Source :**

**Partie 1** : <https://www.leparisien.fr/podcasts/code-source/la-famille-enquete-sur-une-communaute-religieuse-secrete-de-l-est-parisien-24-06-2020-8341410.php>, 17,55 minutes

**Partie 2** : <https://www.leparisien.fr/podcasts/code-source/la-famille-enquete-sur-une-communaute-religieuse-secrete-de-l-est-parisien-partie-2-25-06-2020-8342046.php>, 19,19 minutes

### Que sait-on de ? La Famille

#### Historique

La Famille puise ses racines dans le Jansénisme (encadré), mouvement catholique né au XVII<sup>e</sup> siècle en réaction contre les jésuites jugés trop permissifs. Sa doctrine donnera naissance à plusieurs groupes, parmi lesquels figurent les Convulsionnaires de Saint-Médard, « croyants très pieux » qui manifesteront leur foi de façon très ostentatoire par des « transes mystico

religieuses » et des convulsions. Les premières manifestations de cette frénésie religieuse auront lieu à Paris dans le cimetière de St-Médard, sur la tombe du diacre François de Paris auquel on attribue des miracles. Mais des scènes crues et violentes vont amener l'État à fermer le cimetière. Les réunions vont alors se poursuivre dans des appartements privés de l'Est parisien. Durant les séances de transe, qui relèvent davantage de l'expiation et du martyr, les convulsionnaires sont entourés de personnes (les secours) qui les accompagnent en leur assénant des coups ou en les crucifiant pour aider à extraire le mal de leur corps.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement réprimé dans la capitale essaime en province. Une des communautés est menée par les frères Bonjour. Le fils de l'un des deux, Élie, va être considéré comme prophète par leurs adeptes, les Bonjouristes. En 1819, un de leurs employés, Jean-Pierre Thibout, fonde aux côtés de François Havet La Famille. Le mouvement bonjouriste que l'on

#### Qu'est-ce que le jansénisme ?

Né au XVII<sup>e</sup> siècle, le jansénisme professe une doctrine centrée autour de la grâce divine et de la prédestination : dès la naissance on est prédestiné à être sauvé ou pas. Mais les élus se doivent de vivre selon une morale stricte dans la crainte de Dieu pour ne pas perdre cette grâce. Accordant une grande importance au merveilleux et aux miracles le mouvement janséniste a trouvé une application concrète et populaire de sa doctrine dans le mouvement convulsionnaire né à la suite d'une série de miracles survenus sur la tombe du diacre François de Paris, au cimetière de Saint Médard.

>>>

>>>

croyait éteint depuis le XIX<sup>e</sup> siècle perdue, encore aujourd'hui, à travers La Famille dont les membres continuent de vénérer Élie, attendant toujours son retour censé annoncer la fin des temps.

C'est l'un des grands anciens de La Famille, Auguste Thibout, surnommé encore aujourd'hui « mon oncle Auguste », qui va « codifier les pratiques du groupe et lui donner sa forme contemporaine ». En 1892, il ferme le groupe au monde et en interdit l'entrée à toute personne de l'extérieur.

Le groupe a toujours été localisé dans l'Est parisien. Au départ ses membres vivaient rue de Montreuil où le prophète Élie serait venu avec ses premiers adeptes qu'il aurait laissés sur place en attendant de venir les récupérer à son retour le jour du jugement dernier. Lorsque le prix de l'immobilier y est devenu trop élevé, les fidèles se sont éloignés, essaimant dans les XII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Selon une légende de La Famille, le septième descendant « d'oncle Auguste », sera le dernier avant la fin des temps. Comme ses prédécesseurs nommés Auguste, il doit être l'aîné de la famille. Le passage de huit patronymes à sept est un autre signe de la fin des temps qui pourrait être proche car la huitième branche ne compte plus que des femmes va bientôt s'éteindre.

### **Le Kibboutz de Pardailhan (Hérault)**

Au tout début des années 1960, une soixantaine de membres de La Famille ont quitté Paris pour rejoindre Vincent Thibout et tenter la seule et unique expérience de kibboutz en France ; l'aventure ne durera qu'une année. La venue de ces nouveaux habitants dans un village déserté par l'exode rural a attiré l'attention de l'émission *5 Colonnes à la une* qui y avait dépêché une équipe de journalistes. Plus récemment, *France Culture* s'est penchée sur cet épisode. Interrogés par la radio, les habitants se souviennent de personnes courageuses et aimables, assez repliées sur elles-mêmes dont les relations étaient cimentées par un lien dont ils n'ont pas compris la teneur à l'époque. Mais le lien avec La Famille n'était pas facile à établir au premier abord, d'autant moins que ceux venus à Pardailhan avaient été exclu du groupe parisien. Ce sont encore une fois les patronymes qui ont permis de les relier.

### **Conditions de vie des membres**

Les membres de La Famille ne sont pas figés dans le temps et ont accès aux technologies modernes.

#### **La scolarité :**

« Mon oncle Auguste » n'était pas favorable à la scolarisation à l'école publique. Aujourd'hui, seuls les membres les plus fidèles au dogme scolarisent leurs enfants à domicile. Les autres mettent leurs enfants à l'école essentiellement pour ne pas attirer l'attention sur la communauté « mais dans le strict respect de l'âge scolaire obligatoire ». Rares sont ceux qui poursuivent leurs études au-delà de l'âge de seize ans.

#### **Le travail**

Concernant la vie professionnelle, les adeptes suivent encore les consignes de « Mon Oncle Auguste ». « Les femmes ne sont pas censées travailler » ou font des métiers sans qualification. Quant aux hommes, certaines professions leur sont interdites, comme la magistrature ou les métiers de la santé. En effet seul Dieu, « Bon Papa », est en droit de juger les Hommes ou de décider de leur devenir. De manière générale, ils doivent s'en tenir à des professions subalternes, tout poste à responsabilité étant mal vu.

#### **Les unions**

Le mariage n'est autorisé qu'avec un membre de La Famille et strictement interdit avec une personne de l'extérieur. Les adeptes sont amenés à se marier jeunes et à la fin de l'adolescence ils cherchent déjà un(e) partenaire afin de ne pas être condamné au célibat du fait de la limitation du nombre d'hommes et de femmes à chaque génération. Ils doivent rester chastes jusqu'au mariage.

Le faible nombre de membres amène beaucoup de mariages entre cousins germains, la consanguinité ayant pour conséquences inévitables la naissance d'enfants lourdement handicapés car l'avortement est interdit. Croyant en la prédestination, le handicap est perçu comme la volonté de Dieu.

>>>

>>>

## Croyances et pratiques religieuses

Malgré leur origine janséniste, les membres de La Famille ne se considèrent pas comme catholiques, mais comme « les vrais croyants » face à une Église qu'ils estiment dévoyée. Les seuls sacrements qu'ils ont conservés du christianisme sont le baptême et le mariage. « Toutes les autres cérémonies se déroulent à la maison, chaque père étant son propre prêtre ».

Leurs croyances s'appuient sur la transmission écrite de textes religieux secrets et sacrés qui sont recopiés à chaque génération. Les divulguer à l'extérieur est considéré comme un sacrilège.

À l'âge de 10 ans, les enfants écrivent une prière qu'ils devront conserver toute leur vie sur eux « comme une sorte de talisman ».

Leur vie est rythmée par un calendrier des fêtes précis qui « emprunte au catholicisme » auxquelles se sont ajoutées des célébrations qui leur sont propres. La Famille est très festive et « les rassemblements très nombreux sont cimentés par l'alcool » dont la consommation est forte au sein du groupe. Les fêtes sont très codifiées, chaque famille va y rencontrer les autres en fonction de sa branche, chacune affublée de surnom comme « les Paultis », les « Gribouilles, les « Dédelles » ...

Ces festivités sont l'un des aspects positifs du groupe, reconnu même par les anciens membres les plus critiques. Ils admettent que « par bien des aspects La Famille peut se révéler positive ». La vie communautaire très riche protège les membres du monde. La solidarité entre les membres y est très forte

Beaucoup de fêtes sont organisées à Villiers-sur-Marne dans la maison historique de « Mon Oncle Auguste », appelée les Cosseux. Chacune des huit familles possède une parcelle de la propriété ce qui crée une forme d'égalitarisme entre les membres.

Les enterrements sont une particularité du groupe. Le défunt est veillé pendant trois jours chez lui, puis toujours inhumé dans une fosse commune à Thiais, par une société de pompe funèbre située dans le XI<sup>e</sup>. « La Famille proscrit les tombes nominatives et individuelles ». Seuls les hommes sont présents aux enterrements.

## Les interrogations

La Miviludes ne qualifie pas le mouvement de secte, mais pointe de potentielles dérives.

Mais certains anciens membres, eux la qualifient de secte. Le conditionnement est fort, « très peu de choix est laissé aux membres sur leur avenir, sur la possibilité de quitter La Famille ». Il est impossible de partir sans en être définitivement banni, coupé de ses racines et de ses proches.

Deux femmes rencontrées par le journaliste au cours de son enquête ont affirmé avoir été abusées sexuellement dans leur enfance. Des cas de viols, d'attouchements ont été rapportés, certains prescrits depuis longtemps.

Selon Nicolas Jacquard, La Famille évite de judiciaireiser les affaires, préférant traiter les problèmes en interne, ce qui a pour conséquence pour les victimes d'être dans l'incapacité de se faire connaître comme telles à l'extérieur. ■

(Sources : Le Parisien, 21.06.2020 & Code Source, un podcast du Parisien, 24 & 25 juin 2020)

## À voir et à écouter à propos du Kibboutz

*Un Kibboutz en France*, Cinq colonnes à la une, 1961 : <https://madelen.ina.fr/programme/un-kibboutz-en-france>

*Le mystérieux kibboutz de Pardailhan*, France Culture avril 2017, 51 minutes : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/dissidences-chretiennes-24-le-mysterieux-kibboutz-de-pardailhan>

*Du mystérieux kibboutz de Pardailhan à la communauté parisienne*, France Culture, avril 2017, 52 minutes : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/dissidences-chretiennes-34-du-mysterieux-kibboutz-de-pardailhan>

## Une gourelle condamnée à 64 ans de prison pour la mort de deux fillettes ■ États-Unis

■ Madani Ceus, leader d'un petit groupe religieux apocalyptique itinérant appelé The Family a été condamnée, par un tribunal du Colorado, à des peines consécutives de 32 ans chacune pour la mort de deux sœurs, Hannah Marshal, 8 ans, et de Makayla Roberts, 10 ans. Elle était, en outre accusée de sévices sexuels.

Elle avait ordonné à ses fidèles, dont la mère des enfants, de les enfermer sans eau ni nourriture, dans une voiture afin de les purifier. Retrouvées mortes le 8 septembre 2017, plusieurs semaines après avoir

été abandonnées dans le véhicule, l'autopsie du médecin légiste a conclu à un décès par déshydratation, malnutrition et hyperthermie.

La mère a, quant à elle, été condamnée, en 2019, à perpétuité

sans libération conditionnelle pour son implication dans la mort de ses filles. ■

(Source : Denver CBS Local 21.06.2020)

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## Être enseignant dans une école Waldorf ■ États-Unis

■ Après avoir essuyé de nombreux de nombreux refus au sein de différentes écoles, Jennifer Sapio a accepté le seul poste qui lui était proposé au sein d'une école Waldorf du Texas. Elle raconte pour le média en ligne *Médium* son parcours au sein de l'école et sa découverte des théories anthroposophiques de Rudolf Steiner.

Pour la professeure, il existe un décalage entre ce qui est annoncé et attire les parents dans les écoles Waldorf et la réalité. On leur parle d'une « approche holistique du développement de l'enfant » basée sur des travaux manuels, l'étude des cultures, des arts, etc. Mais les familles ne connaissent pas les croyances anthroposophiques fondant cette approche, basées sur les écrits du fondateur de l'anthroposophie, Rudolf Steiner.

À son embauche, elle ne connaissait rien des thèses de Rudolf Steiner et de la pédagogie pratiquée dans les écoles. Comme les parents elle a été attirée par la présentation de l'école auprès du grand public. Cependant rapidement, elle s'est aperçue qu'elle devait se conformer à la compréhension de l'anthroposophie pour pouvoir évoluer dans l'école et notamment dans ses relations parmi le corps professoral. Elle témoigne que ce n'était pas les compétences, l'expérience, les pratiques pédagogiques qui semblaient être valorisées au sein de l'école mais plutôt l'adhésion aux théories de Rudolf Steiner. La connaissance du langage propre aux anthroposophes semble être essentiel pour être inclu parmi

les professeurs. Alors qu'un jour elle souhaitait converser avec des collègues sur les dernières évolutions en matière de gestion de classe ou de développement de l'enfant, on lui a rétorqué que Rudolf Steiner était « clairvoyant » et que ses idées sur l'éducation datant de 1919 sont infaillibles.

Au sein de l'école, des lectures de textes de Rudolf Steiner sont obligatoires. Elle y découvre des concepts haineux, dangereux et dégoûtants notamment sur la race, l'eurocentrisme et la vaccination. Elle cite en exemple les théories de Steiner sur les hiérarchies de l'évolution humaine. Pour lui, les humains font un voyage évolutif à travers la réincarnation : à mesure que les âmes sont raffinées et purifiées, elles « montent » des races africaines aux races asiatiques et enfin aux races européennes.

Durant son passage au sein de l'école, elle se rappelle d'un grand nombre de reportages et d'articles sur l'établissement. L'école était présentée comme la pire école du Texas en ce qui concerne la conformité à la vaccination. Elle en conclut que les écoles Waldorf représentent donc un attrait pour les

parents anti-vaccination.

Pour l'ancienne professeur, les établissements Waldorf suivent un programme de colonisation, une mission d'évangélisation avec un eurocentrisme débordant. Elle masque cela dans des pratiques « alternatives » et novatrices pouvant attirer de riches progressistes prêts à payer cher pour que leurs enfants intègrent de telles écoles.

Aux États-Unis, les écoles Waldorf n'attirent pas suffisamment de candidats et se tournent donc vers des enseignants formés de manière traditionnelle qui peuvent être amenés à suivre une formation pour devenir « professeur Waldorf ». Pour l'auteur, cela constitue une véritable conversion à l'anthroposophie. Dans son cas, cette formation devait faire partie d'un plan pour l'amélioration de son travail. À l'école Waldorf où elle travaillait, il ne suffisait pas d'être un bon professeur, il fallait devenir un « professeur Waldorf ». Pour Jennifer Sapio, ces écoles inculquent une idéologie spirituelle aux professeurs mais aussi indirectement aux élèves et à leurs parents. En conclusion de son article, elle rappelle que People for Legal and Nonsectarian Schools a intenté un procès au district scolaire

>>>

>>>

unifié de la ville de Sacramento, au motif que les écoles Waldorf violaient la séparation de l'Église et de l'État, en vain. ■

(Source : Médium, 13.06.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, *L'endoctrinement à l'Anthroposophie dans les écoles Steiner-Waldorf* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/l-endoctrinement-a-l-anthroposophie-dans-les-ecoles->

[steiner-waldorf/](https://www.unadfi.org/mot-clef/anthroposophie/)

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur l'anthroposophie : <https://www.unadfi.org/mot-clef/anthroposophie/>.

## Centre évangélique Parole de Vie

### Interdiction d'exercice pour Paul Mukendi ■ Canada

■ En février 2020, le pasteur membre du Centre évangélique Parole de Vie basé à Québec a été condamné à une peine de huit ans de prison pour agression sexuelle, agression armée, menace de mort, lésions corporelles et voies de fait. Il a fait appel de ce jugement et obtenu de la Cour d'appel la possibilité d'être remis en liberté sous conditions<sup>1</sup>. Début juin 2020, la Cour d'appel a refusé sa demande de poursuivre son travail auprès des membres du Centre évangélique Parole de Vie sous supervision.

Quand il a été libéré sous caution, une des conditions était de ne pas garder un emploi le plaçant en relation de confiance face à des personnes âgées ou de moins de 16 ans sauf sous la supervision d'une personne validée par la Cour. Pour échapper à cette interdiction le pasteur a présenté à la Cour son assistant pasteur et l'attaché de

presse de son groupe qui selon lui remplissaient les conditions souhaitées par la justice.

La Cour a jugé que ces personnes ne pouvaient satisfaire ces conditions étant donné qu'elles fréquentaient l'accusé au moment des faits reprochés. De plus leur position hiérarchique par rapport

à Paul Mukendi ne permet pas « l'indépendance et l'objectivité nécessaires pour s'acquitter efficacement de la responsabilité de superviser ». ■

(Source : TVA Nouvelles, 05.06.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Paul Mukendi condamné puis libéré* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/paul-mukendi-condamne-puis-libere/>

## Church Team Ministries International

### Une mère trop longtemps séparée de sa fille ■ Ile Maurice

■ Dans l'émission *La libre antenne* diffusé sur *Europe 1*, Sabrina a témoigné de son histoire et celle de sa fille retenue par sa famille dans une « secte » nommée Church Team Ministries International (CTMI) à l'Ile Maurice.

La fille de Sabrina est retenue par le mouvement et sa famille depuis l'âge de 5 ans. Sabrina a été abandonnée alors qu'elle était adolescente par les membres de sa famille qui ont décidé de rejoindre CTMI. Après la naissance de sa fille,

sa mère a repris contact avec elle. En instance de divorce et fragile, Sabrina a accepté d'aller voir sa famille à l'Ile Maurice avec sa fille. Une fois sur place, la situation s'est tendue. Elle est alors contrainte de laisser sa fille vivre chez sa grand-

mère et ne la voit plus depuis. Sa fille est aujourd'hui âgée de 18 ans.

Pour Sabrina commence alors un long chemin pour retrouver et renouer contact avec sa fille. Après plusieurs années passées à l'étranger et un traitement médical elle rentre en

>>>

>>>

France. Pendant ce temps, sa famille a éloigné sa fille d'elle et l'a progressivement endoctrinée aux croyances de CTMI. Pendant plusieurs années, elle n'aura aucune nouvelle d'elle. Sabrina débute des démarches administratives pour trouver de l'aide notamment auprès de l'ADFI et de différents ministères et institutions. Elle commençait à désespérer lorsqu'en 2019 le ministère de la Justice a ordonné l'ouverture d'une enquête. Elle est auditionnée et à la suite de cette convocation elle obtient le

droit d'avoir des nouvelles de sa fille. L'échange avec cette dernière s'avère difficile car elle est totalement sous emprise. Elle lui cite des passages de la Bible, lui annonce que pour qu'ils redeviennent une famille, elle doit abandonner la procédure et demander pardon devant le Seigneur pour le mal fait à sa grand-mère et à sa tante. Sabrina décline, ne voulant pas donner raison aux personnes qui les manipulent et qui ont brisé leur famille

Aujourd'hui l'enquête est toujours en cours et la maman ne perd pas espoir. Elle explique faire preuve de patience et de persévérance pour pouvoir retrouver sa fille. ■

(Source : Europe 1, 08.06.2020)

Écouter le podcast d'Olivier Delacroix sur Europe 1 : <https://www.europe1.fr/emissions/La-libre-antenne/la-fille-de-sabrina-est-retendue-par-sa-famille-dans-une-secte-a-lile-maurice-3972537>

Conscience  
Evolution  
Vitalité  
Energie

## Condamnation du thérapeute énergétique ■ France

■ Le tribunal correctionnel de Périgueux a condamné pour abus de faiblesse **Éric Dubois, président de la société Conscience évolution vitalité énergie (CEVE) basée à Chassaignes (Dordogne), à une peine de 18 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire.**

Éric Dubois a été jugé pour abus de faiblesse car la chambre d'instruction avait déclaré un non-lieu pour les faits de viols et d'agressions sexuelles. Il a abusé des victimes lors de prétendues séances de « massages thérapeutiques » et sous couvert d'ouverture du « chakra racine ». Cette décision allait à l'encontre de l'avis du parquet et de la juge d'instruction qui avaient préconisé un renvoi devant les assises. Ce choix avait interpellé et été critiqué par les victimes.

L'accusé est dans l'obligation de suivre des soins et est interdit d'exercer toute activité de thérapeute

pendant cinq ans. En outre il est condamné à verser 5 000 euros aux deux victimes constituées partie civile et 1 000 euros à l'association Femmes solidaires qui s'était portée partie civile en soutien aux plaignantes. Cette association s'est réunie devant le palais de justice pendant le rendu du délibéré pour s'indigner de la décision de la chambre de l'instruction de ne pas retenir les faits de viols. L'association a dans le même temps sévèrement critiqué la lenteur de la procédure. ■

(Sources : France Bleu, 27.05.2020 & Sud-Ouest, 27.05.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, les articles à propos de l'affaire :

*Jugement pour abus de faiblesse :* <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/jugement-pour-abus-de-faiblesse/>

*Porter plainte et témoigner pour se reconstruire :* <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/porter-plainte-et-temoigner-pour-se-reconstruire/>

*Un thérapeute énergétique mis en examen pour abus de faiblesse :* <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/un-therapeute-energetique-mis-en-examen-pour-abus-de-faiblesse/>

## Un abbé condamné en 2017 va enfin purger sa peine ■ Suisse

■ Condamné par la cour d'appel de Bruxelles à une peine de cinq ans de prison pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs entre 2010 et 2011, l'abbé Frédéric A., membre de la Fraternité Saint Pie X, vivait depuis libre en Suisse suite à un imbroglio administratif. Courant juin, il a été retrouvé par les autorités suisses et devrait purger sa peine. L'hebdomadaire suisse *L'illustré* a publié le témoignage de parents dont le fils a été abusé par l'abbé.

D'origine suisse, l'abbé avait souhaité purger sa peine dans son pays natal. Début juin 2020, *Le Nouvelliste*, quotidien du Valais, a révélé que l'homme vivait libre dans la région ne purgeant sa peine ni en Suisse ni en Belgique. La justice belge aurait émis à son encontre un simple mandat d'arrêt et l'homme ne se trouvant plus sur le territoire belge, les recherches auraient alors échoué. La question du lieu d'exécution de sa peine devrait être nouvellement tranchée.

L'arrestation de l'abbé est un soulagement pour les parents des enfants victimes. Dans les colonnes de *L'illustré*, les parents d'une de ces victimes reviennent sur les faits, témoignant de ce qu'ils ont vécu et des longues années de combat qu'ils ont menées face une puissante organisation qui a défendu un de ses membres pourtant auteur d'agressions sexuelles à répétition.

Retour sur les faits. Ordonné prêtre en 2004, Frédéric A. est accusé en 2005 d'avoir abusé d'un enfant pendant un camp de jeunes. L'affaire n'ira jamais devant la justice et lors d'un procès canonique l'abbé est acquitté « faute de preuves ». Il est cependant interdit d'exercice avec des enfants et des adolescents. Il est alors transféré à Bruxelles dans un prieuré situé dans les mêmes lieux qu'un pensionnat de jeunes élèves. C'est là que le soir il abuse de jeunes élèves en leur répétant qu'il s'agit d'un « grand secret » entre eux.

Parmi les victimes, le fils de Carlo et Florence Peeters, qui témoignent dans *L'illustré*. A l'époque des faits, ils sont membres de la Fraternité. Avertis par une mère d'élève de faits de pédophilie au sein de l'école, ils interrogent leurs fils qui raconte ce qu'il a subi. Débute alors la procédure judiciaire. Le mouvement tente par tous les moyens d'éviter

que le nom de l'organisation soit sali. Durant la procédure, le prêtre nie les faits, avance que les enfants ont rêvé, que quelqu'un s'est fait passer pour lui, que les enfants tiennent pour vraie une chose qui n'est jamais arrivée. Il avoue aussi qu'il aurait pu commettre les faits lors d'actes de somnambulisme...

Il est acquitté en première instance mais lors de l'appel, le supérieur du prêtre fournit des enregistrements qui prouvent les actes de pédophilie et contribuent à sa condamnation.

La famille Peeters a récemment quitté l'organisation et lui reproche son manque de coopération et de soutien envers les victimes. ■

(Sources : 20 minutes, 14.06.2020 & *L'illustré*, 25.06.2020)

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur la Fraternité Saint Pie X : <https://www.unadfi.org/mot-clef/fraternite-sacerdotale-saint-pie-x/>

## Mormons

### Poursuite de l'Église mormone pour ne pas avoir protégé deux jeunes filles du viol ■ États-Unis

■ Une poursuite civile modifiée a été déposée à l'encontre de l'Église mormone de San Jose, par un cabinet d'avocats qui considère que l'Église aurait pu empêcher Joseph Neipp, un ancien évêque, d'abuser sexuellement de deux sœurs membres de sa congrégation.

Joseph Neipp fait l'objet de poursuites devant la Cour supérieure du comté de Santa Clara pour des abus sexuels commis sur les deux sœurs, entre 2009 et 2016 pour l'une, et entre 2012 et 2016 pour l'autre.

Les jeunes filles l'auraient rencontré lors de leur inscription à un programme parrainé par l'Église.

Selon les avocats, Neipp a profité de sa qualité d'évêque « pour se livrer à plusieurs reprises à des pratiques inappropriées visant à se rapprocher des enfants pendant les classes primaires et lors d'événements

organisés par l'Église », notamment en invitant de jeunes enfants à s'asseoir sur ses genoux. Il prenait aussi comme prétexte les activités de l'Église pour les transporter seuls dans son véhicule.

Pour les avocats des plaignantes, les dirigeants de l'Église étaient conscients, avant les abus, de la menace que Neipp représentait pour les enfants. L'Église avait le devoir de protéger les jeunes filles contre un risque d'abus sexuels de la part d'un de ses dirigeants. Leur famille les avait confiées en toute confiance à l'évêque qui est désigné par Dieu

selon les enseignements mormons.

D'après les documents de justice, en 2009 ou 2010, une mère avait déposé une demande de restriction contre Neipp qu'elle accusait de harcèlement à son encontre et celui de ses enfants. A la suite de la plainte il aurait été déchu de son titre d'évêque et aurait été excommunié de l'Église. Mais cette dernière ayant omis de prévenir les fidèles de cette décision, les parents ont continué de lui confier leurs enfants. ■

(Sources: Business Wire, 03.06.2020 et KuTV, 05.06.2020)

## Dissidence Mormone

### Preparing a People / Deux enfants morts en raison des croyances apocalyptiques de leur mère ? ■ États-Unis

■ Après plusieurs mois de recherches, les corps de Joshua Vallow, 7 ans, et Tylee Ryan, 17 ans, les enfants de Lori Vallow, une adepte d'un groupe mormon apocalyptique, ont été retrouvés enterrés dans la propriété de son nouveau mari Chad Daybell.

Tylee n'avait pas été revue vivante depuis le début du mois de septembre, et son frère non plus depuis la fin du même mois. Les restes calcinés des deux enfants ont été localisés grâce à la

géolocalisation du téléphone de leur oncle Alex Cox (décédé depuis dans des circonstances étranges). Il a été repéré au début et à la fin du mois de septembre sur la propriété de Daybell à l'emplacement où les corps ont été

retrouvés. Les enquêteurs ont été alertés par des messages de Daybell échangés avec sa femme (elle aussi morte depuis) l'un des deux jours où Cox était dans la propriété.

>>>

>>>

Une véritable chasse à l'homme s'était ouverte aux États-Unis depuis le signalement de la disparition des enfants en novembre 2019. Sans nouvelles du petit garçon et de sa sœur, des proches ont confié leur inquiétude à la police. Interrogés à ce sujet leur mère et leur nouveau beau-père ont menti expliquant que les enfants se trouvaient avec des amis de la famille en Arizona. Lorsque la police est revenue le lendemain, le couple avait fui. Ils ont finalement été retrouvés à Hawaï, mais malgré de nombreux interrogatoires les deux protagonistes étaient restés silencieux sur le sort des enfants.

Lori Vallow est actuellement détenue dans une prison du Comté de Rexburg (Idaho) pour désertion, non-soutien d'enfants, entrave à enquête, sollicitation criminelle pour commettre un crime. Chad Daybell, quant à lui, est détenu dans la prison du Comté de Frémont pour destruction ou dissimulation de preuves. Ils n'ont pas encore été inculpés pour meurtre.

Les faits découverts au fil de l'enquête laissaient craindre une issue dramatique à cette affaire. En effet plusieurs décès étranges étaient survenus dans le courant de l'année 2019 dans l'entourage du couple.

Dans cette affaire, il semblerait bien que ce soit les croyances macabres de Lori Vallow et de son dernier mari qui aient conduit au drame.

### **Les croyances de Chad Daybell**

L'homme, auteur de 25 ouvrages, est connu dans le milieu mormon pour les prédictions apocalyptiques faites depuis ses expériences de

morts imminentes (EMI). Dans son autobiographie publiée de 2017 il dépeint une vie très spirituelle au sein de l'Église des Saints des derniers jours et ses EMI. Relatant sa première expérience, il raconte « J'ai également senti des particules d'énergie tangibles de connaissances se précipiter vers moi de toutes les directions ». Tout au long du livre, Daybell raconte qu'il est en présence d'esprits, dont celui de son grand-père décédé, qui lui a expliqué les tâches qu'il devait accomplir. Il prétend aussi avoir eu des visions du futur comme celle de la destruction du World Trade Center.

Au début des années 2000, il travaillait chez un éditeur mormon puis a ouvert en 2004, sa propre maison d'édition, Spring Creek Book Company, « où il a publié des romans basés sur des visions du déclin et de la chute des États-Unis ». Une auteure éditée par Chad Daybell faisait référence à ses prédictions sur la fin des temps et était particulièrement préoccupée par son idée qu'un « appel » conduirait les membres vertueux de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours à se réunir dans des camps avec des réserves de nourriture pour attendre la seconde venue du Christ. Elle avait quitté la maison d'édition en raison des nouveaux choix éditoriaux de Daybell portés vers des ouvrages au contenu apocalyptique. Selon elle tout le monde était obsédé par « l'appel » et était prêt à y répondre.

### **De la rencontre aux meurtres**

Membre de l'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers jours, Lori

Vallow s'était rapprochée en 2015 d'un groupe informel mormon apocalyptique dont Chad Daybell est un zélateur très actif. Elle était obsédée par son livre *Standing in Holy Places* et écoutait assidûment le podcast de Daybell *Preparing a people* (Préparer un peuple), du nom d'une dissidence mormone dont les adeptes croient au retour de Jésus sur Terre et à la fin du monde, et s'y préparent activement. Elle rencontre finalement Daybell en 2017, lors d'un meeting de sympathisants de *Preparing a people* autour du thème du survivalisme. Sous l'influence de Daybell, les proches et les amis de Lori Vallow l'ont vue changer radicalement, ses croyances extrêmes et son obsession pour la fin des temps devenant ses uniques préoccupations.

Brandon Boudreaux le mari de la nièce de Lori Vallow confirme la dangerosité du groupe. En pleine bataille judiciaire avec sa femme pour la garde de leurs quatre enfants, elle a subitement rejoint le couple de Lori et Chad dans l'Idaho pour se rapprocher de *Preparing a people*. En octobre 2019, Brandon Boudreaux a été la cible d'un tueur qui a ouvert le feu depuis la voiture de Charles Vallow, mort depuis l'été précédent.

Pour les besoins de son enquête, la police a consulté le dossier de divorce de Charles Vallow dans lequel il rapportait que sa femme Lori « ne voulait rien avoir à faire avec lui ou Joshua parce qu'elle avait une mission plus importante à accomplir ». Elle aurait affirmé être « un dieu chargé de mener à bien le travail des 144 000 lors de la seconde venue du Christ en juillet 2020. »

>>>

>>>

Selon une amie, elle en était venue à croire que ses enfants étaient devenus des zombies. Une croyance qui venait des élucubrations de Daybell qui explique qu'un zombie est « un individu dont l'esprit mortel a été chassé de son corps par un esprit venu des limbes ». La seule solution est de tuer le corps physique pour l'en libérer. Selon Gibb, le couple se serait donné pour mission de se débarrasser de tous les zombies.

### **Une facette assez peu connue du mormonisme**

Le couple de meurtriers présumés révèle une facette assez peu connue du mormonisme. Comme d'autres membres de l'Église des Saints des Derniers Jours, ils s'impliquaient dans des groupes informels s'inspirant de l'enseignement mormon, dont les sympathisants font une interprétation beaucoup plus radicale de la doctrine de l'Église. Certains allant même jusqu'à penser « pouvoir agir au nom de Dieu » puisque la foi mormone donne aux hommes le pouvoir d'être prophète.

Les croyances de ces groupes marginaux convergent avec la foi mormone sur certains points comme la croyance selon laquelle « Dieu donne aux gens des dons spirituels pour les aider à servir les autres ». L'interprétation qu'en font ces groupes radicaux amène certains de

leurs membres à se croire dotés de pouvoirs de guérison ou de chasser les esprits.

Autre croyance commune, celle en la fin des temps à laquelle ils se préparent activement en constituant des réserves de nourriture dans l'attente de « l'appel » où ils se rejoindront tous dans des « villes de tentes ». Une ancienne adepte raconte qu'elle a dépensé près de 20 000 dollars pour ça.

Si la croyance en la Révélation du Saint-Esprit qui guide les actions est commune, la foi extrémiste de Lori Vallow et Chad Daybell, va bien plus loin. Amber, une femme qui fréquentait le groupe *Preparing the People* a perdu son mari à cause de l'une de ces révélations qui l'a incité à se mettre en couple avec une autre femme.

Mais ces groupes informels divergent de la foi mormone sur d'autres points. Ainsi, selon Chad Daybell la vie est un test ou une mise à l'épreuve et la réincarnation donne plusieurs chances de vivre correctement les commandements de Dieu.

Amber explique que les adeptes de ces groupes mormons extrémistes « pensent qu'ils vivent une loi supérieure et sont meilleurs que quiconque ». Et ajoute, « si vous n'êtes pas d'accord avec leurs croyances, ils vous disent simplement que vous

ne comprenez pas la loi ou que vous n'êtes pas prêt. »

Ce que confirme Patrick Mason, professeur de religion à l'Utah State University. D'après lui, même s'ils ne quittent pas l'Église de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours, ils se sentent plus engagés que le commun des mormons et « croient qu'ils comprennent vraiment et comprennent les vrais enseignements de l'Église. » Mais « tant qu'ils expriment publiquement leur adhésion aux dirigeants de l'Église, ils sont autorisés à avoir un ensemble assez large de croyances ».

Internet a été crucial dans le développement de ces groupes marginaux dont les adeptes éprouvent le besoin de discuter discrètement de leur foi sur des forums. L'un des plus connus est Another Voice of Warning (AVOW) où les conversations tournent essentiellement autour de la préparation aux situations d'urgence, des prophéties et des visions. Chad Daybell était un contributeur assidu du site qui réunit encore beaucoup de défenseurs. ■

(Sources : [The Daily Mail](#), 24.12.2019, [USA Today](#) 12.02.2020, [Kivi TV](#), 23.02.2020, [Paris Match](#) 24.02.2020, [Film Daily](#), juin 2020, [East Idaho News](#), 17.06.2020 & [New York Post](#), 17.06.2020)

■ Alors que le mois dernier nous faisons déjà mention du prosélytisme actif de la Scientologie dans un contexte de vulnérabilité lié à la pandémie<sup>1</sup>, les scientologues continuent leur propagande dans différents pays à travers le monde.

En Nouvelle-Zélande, des restaurants ont par mégarde mis à disposition des brochures émanant de la Scientologie. Ces brochures sur la santé en temps de pandémie, au design sobre, peuvent ressembler à la campagne sanitaire lancée par le gouvernement néo-zélandais. Cette similitude peut donc être trompeuse et semer le doute aussi bien pour les entreprises que pour le public. D'une trentaine de pages, la brochure donne des conseils sanitaires mais on y trouve aussi un QR code permettant l'accès direct au site de la Scientologie. Dès la découverte du lien avec l'organisation, ces brochures ont été retirées des lieux démarchés par la Scientologie.

Aux États-Unis, le gouverneur de l'Ohio a présenté lors d'une conférence de presse un kit de santé pour lutter contre le Covid-19 à destination des populations les plus démunies. Il a alors montré une brochure émanant de la Scientologie. Rapidement son bureau a affirmé que c'était une erreur et que cette brochure n'était pas incluse dans les kits distribués. En Floride, des documents émanant de la Scientologie ont été distribués en même temps que des boîtes repas

pour des élèves d'une école du comté de Pinellas. Cette distribution violant l'interdiction d'activité religieuse sur le terrain de l'école, a suscité des plaintes de la part des parents et du conseil d'administration. Ben Shaw, un porte-parole de la Scientologie, a déclaré au *Tampa Bay Times* que les bénévoles de l'église ne savaient pas qu'ils n'étaient pas censés donner cette information aux écoliers. Pour le mouvement, ces brochures ne peuvent pas être considérées comme de la littérature religieuse car elles ne mentionnent rien sur les croyances de la Scientologie. Cependant elles comportent un lien menant au site de l'organisation.

En Australie, la Scientologie a déposé des brochures dans un bureau de poste. Certains clients témoignent que ces fascicules qui ont l'air de documents officiels, ont été placés stratégiquement hors du champ de vision du personnel. Après l'alerte de clients, la poste les a retirées et détruites. Outre le fait de prodiguer des conseils sur la santé, cette brochure invitait les gens à en apprendre davantage sur la Scientologie. La docteure Danielle McMullen, présidente de

l'Association médicale australienne en Nouvelle Galles du Sud, a rappelé de ne pas suivre les conseils santé de la Scientologie et de se fier aux médecins et aux communications officielles du ministère de la Santé

Cette distribution de brochures et cet élan de solidarité ressemblent à une véritable opération de séduction et de recrutement de la part de la Scientologie. Elle souhaite avec ses actions être prise au sérieux et améliorer son image auprès du grand public afin d'attirer de nouveaux adeptes mais aussi des soutiens financiers. Cette récente volonté de prévention est surprenante quand on se rappelle des propos de David Miscavige, en début de pandémie. Il parlait « d'hystérie » autour du coronavirus et invitait ses fidèles à ne pas ralentir leurs activités.<sup>2</sup> ■

(Sources : 7News, 05.06.2020 & Vice, 15.06.2020)

1- Lire sur le site de l'Unadfi, *Prosélytisme actif dans un contexte de vulnérabilité* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/proselytisme-actif-dans-un-contexte-de-vulnerabilite/>

2- Lire sur le site de l'Unadfi, *Les scientologues dans le déni* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/les-scientologues-dans-le-deni/>

## La Scientologie poursuit son implantation en Ile-de-France ■ France

■ En 2017, l'organisation a acquis un bâtiment à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) pour la somme de 33 millions d'euros afin d'y construire son siège français. Inquiet de l'installation du groupe sur son territoire, la municipalité tente depuis d'entraver l'aménagement du bâtiment. Mais dans une décision du 23 mars 2020, le Conseil d'État a suspendu l'arrêté municipal refusant à la Scientologie les travaux d'aménagement.

Depuis l'achat de l'immeuble, la Scientologie souhaite effectuer des travaux pour faire de ce lieu un établissement pouvant accueillir du public. En janvier 2019, la mairie avait refusé une demande de travaux et pris en septembre de la même année un arrêté refusant l'aménagement de l'immeuble. L'organisation avait alors saisi le juge des référés pour faire annuler l'arrêté mais ce dernier avait rejeté la demande. La Scientologie s'est alors pourvue en cassation. Le

Conseil d'État a tranché en faveur du mouvement et condamné l'État au paiement des frais de justice de la Société Building Investments Group, société écran qui détient l'immeuble.

Le Conseil d'État n'a pas jugé l'affaire sur le fond, elle devra donc se poursuivre devant le tribunal administratif de Montreuil. ■

(Source : Capital, 18.06.2020)

Lire à propos de cette affaire sur le site de l'Unadfi :

*La Scientologie prend racine en région parisienne* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/la-scientologie-prend-racine-en-region-parisienne/>

*La Scientologie à l'assaut de la région parisienne* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/la-scientologie-a-l-assaut-de-la-region-parisienne/>

*Bras de fer entre la Scientologie et la municipalité* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/bras-de-fer-entre-la-scientologie-et-la-municipalite/>

### Shincheonji

## La ville de Daegu porte plainte contre Shincheonji ■ Corée du Sud

■ La ville coréenne fortement impactée par l'épidémie de coronavirus a déposé une plainte contre Shincheonji et son leader Lee Man-hee. Ce mouvement sectaire aurait, par son non-respect des politiques sanitaires, facilité la propagation du virus au sein de la ville. La plainte a été déposée devant le tribunal du district de Daegu.

Au titre de réparation, la ville souhaite une compensation financière avoisinant les 100 milliards de wons (environ 73 milliards d'euros). Cette somme représente deux tiers des dépenses effectuées par la ville lors de l'épidémie. Après la découverte du

premier cas issu de Shincheonji, les adeptes avaient continué de se réunir entravant toute politique de quarantaine. ■

(Source : Korea Herald, 23.06.2020)

Lire à ce sujet sur le site de l'Unadfi :

*La responsabilité de Shincheonji dans la*

*propagation du Covid-19* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/la-responsabilite-de-shincheonji-dans-la-propagation-du-covid-19/>

*Que sait-on de ? Shincheonji* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/que-sait-on-de-shincheonji/>

## Un ex-membre de Shambhala condamné ■ États Unis

■ Un ancien adepte de la communauté bouddhiste Shambhala International de Boulder a été condamné à 20 ans de prison pour des faits d'agressions sexuelles et de tentative d'agressions sur mineurs.

Dès 1997, l'homme aurait agressé sexuellement la victime alors enfant. Elle vivait à Boulder<sup>1</sup> et sa famille était membre de Shambhala International. C'est par l'entremise de la communauté dont son agresseur était aussi un fidèle que la victime l'a rencontré. La famille de la jeune fille qui louait régulièrement une chambre de leur maison l'a accueilli pendant près de trois ans et c'est durant cette période qu'ont eu lieu des agressions à plusieurs reprises. La victime a alerté ses parents. Un professeur bouddhiste de la communauté leur a conseillé de suivre un programme de « justice réparatrice » plutôt que d'informer les autorités. L'agresseur a alors suivi un traitement et payé une thérapie pour la jeune fille.

Lors de l'audience, la victime a déclaré que ce n'était pas de sa faute si aucune procédure n'avait eu lieu il y a 25 ans. Elle était enfant et admet qu'autour d'elle, des adultes étaient au courant et n'avaient rien fait. Elle a rappelé que son témoignage et la tenue d'un procès des années plus tard n'avaient aucune raison personnelle mais devaient servir à protéger d'autres potentielles victimes.

Dans cette affaire le coupable a plaidé coupable. Les procureurs avaient demandé 25 ans de prison mais le juge du district de Boulder a prononcé une peine de 20 ans de prison suivie de cinq ans de libération conditionnelle obligatoire.

Saluant le courage de la victime et le travail d'enquête de la police

de Boulder, le procureur a rappelé que les traumatismes infligés aux enfants peuvent les marquer à vie. Le procureur adjoint a aussi souligné que lors de l'audience une autre femme a déclaré que le même agresseur avait commis des faits similaires en Pennsylvanie il y a huit ans. Les éléments sur cette affaire ont été envoyés aux autorités locales afin qu'elles puissent prendre une décision sur d'éventuelles accusations. ■

(Source : Boulder Daily Camera, 23.06.2020)

1- La ville de Boulder est l'un des bastions du groupe.

Lire sur le site de l'Unadfi, *Que sait-on de Shambhala International ?* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/que-sait-on-de-shambhala-international/>

## Se débarrasser de ses biens pour éviter de payer des indemnités ■ Australie

■ Selon une enquête menée par Steven Unthank et Lara Kaput, tous deux victimes d'abus sexuels durant leur enfance, les Témoins de Jéhovah australiens auraient vendu des actifs et transféré de l'argent à l'étranger pour éviter d'indemniser les victimes recensées par la Commission Royale Australienne sur les réponses institutionnelles aux abus sexuels sur les enfants. Cela fait plusieurs années que les deux victimes apportent des informations sur l'organisation à la police, au gouvernement, aux services d'enquête, aux cabinets d'avocats et aux médias.

Au terme d'une enquête de plusieurs années, la Commission avait dénombré quelques 1 800

victimes potentielles et plus de 1 000 pédophiles présumés, dont 537 ont avoué leur culpabilité. Si

les Témoins de Jéhovah rejoignent le système de réparation (National Redress Scheme) mis en place

>>>

par la Commission Royale, ce nombre élevé de victimes pourrait exposer le groupe à devoir verser une compensation financière qui s'élèverait à 132 millions de dollars. Mais le groupe n'a pas entamé, à ce jour, des démarches pour rejoindre le programme de réhabilitation des victimes, dont la date limite était fixée au 30 juin.

Au lieu de cela, il semblerait que la WatchTower ait préféré réorganiser ses finances et ses entités juridiques afin de dissimuler une partie de ses avoirs à l'étranger.

Selon des documents récemment fournis par Lara Kaput au Comité spécial mixte sur la mise en œuvre du programme national de recours, « les ventes des entités liées à la Watch Tower auraient atteint plus de 24 millions de dollars depuis l'annonce de la Commission royale et ces ventes se seraient accélérées

ces dernières années ». Mais le Comité a fait savoir qu'il n'avait pas le pouvoir d'enquêter ou de renvoyer les informations pour enquête.

Désabusée Lara Kaput déclare, « les autorités nous ont vraiment laissé tomber ». « Non seulement les Témoins de Jéhovah n'ont pas rejoint le programme de réparation, mais ils semblent qu'ils peuvent prétendre ne pas avoir assez d'argent pour un quelconque recours ». ■

(Source : The West, 14.06.2020)

À propos de l'enquête de la Commission royale d'Australie sur les abus dans les institutions, lire sur le site de l'unadfi :

*Commission royale* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/commission-royale>

*La commission Royale d'Australie donne ses recommandations dans son rapport final* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/la-commission-royale-d-australie-donne-ses-recommandations-dans-son-rapport-final/>



**Bulles est paru !**

**Des enfants en danger  
N°146, juin 2020**

**Les enfants sont au coeur de la  
thématique de ce nouveau nu-  
méro.**

**Retrouvez nos analyses, témoi-  
gnages et l'essentiel de l'actua-  
lité sectaire.**

**Au sommaire :**

Éditorial - p.3

Des Enfants en danger – Analyse - p.4

Mon enfance dans la FSSPX -  
Témoignage - p.15

Points Cœur - Que sait-on de ? - p. 20

Les mouvements sectaires face au  
Covid- Analyse - p. 25

L'essentiel de l'actualité - p. 33

**DÉCOUVRIR TOUS LES BULLES  
(CLIQUEZ ICI)**

## Chamanisme

### Un rituel chamanique tourne au drame ■ Espagne

■ Nacho Vidal, star du porno en Espagne, et deux de ses proches ont été mis en examen pour « homicide par imprudence » pour la mort du photographe de mode José Luis Abad. Ce dernier est décédé d'un infarctus après avoir fumé du « sapito », surnom espagnol d'une substance hallucinogène, la bufoténine, produite par un crapaud nommé *Bufo Incilius Alvarius* ou Colorado River Toad.

L'affaire n'a été révélée que récemment, mais le décès du photographe était survenu durant l'été 2019 dans la propriété de Nacho Vidal où il avait été invité à participer à un rituel chamanique conduit par un chaman mexicain. Nacho Vidal voulait l'aider à se débarrasser de ses addictions, comme lui-même l'avait été grâce à la prise de la substance consommée pour la première fois en 2017 lors d'un rituel organisé à Nice. Depuis son expérience l'acteur vante les mérites de la substance sur les réseaux sociaux en la présentant comme un produit miracle contre toutes formes d'addiction et organise des cérémonies en Espagne où la consommation du produit, devenu à la mode, n'est pas interdite par la loi.

Mais la substance sécrétée par la peau du crapaud peut produire des effets très dangereux tels que la tachycardie, la perte de conscience qui peuvent parfois conduire à la mort. Selon le chercheur à l'Iceers<sup>1</sup>,

José Carlos Bouso, « L'expérience psychologique dure jusqu'à 30 minutes et est très puissante. En quelques secondes, il se produit une dissociation complète du corps. Cela peut entraîner le changement de schémas comportementaux. » Et le risque est encore plus important lorsque certains l'associent à l'ayahuasca.

Une jeune femme ayant passé une année dans un groupe chamanique qui organisait des retraites au cours desquelles elle a essayé toutes sortes de psychotropes, confirme le danger de ces pratiques. Venue dans le groupe suite à des problèmes personnels, elle s'est retrouvée piégée mentalement par les effets provoqués par les substances hallucinogènes. Parmi toutes celles qu'elle a consommées, la bufoténine est celle qui a produit l'effet le plus puissant. « Soit vous avez un sentiment d'amour incroyable, soit c'est l'enfer à un niveau où les

gens crient et vous demandent de revenir » raconte-t-elle. La prise d'ayahuasca lui a causé des ruptures psychotiques et beaucoup de souffrance. Ces produits censés soigner des problèmes de dépendance entraînent une autre forme d'addiction. Sortie du groupe, elle suit une thérapie. Elle explique, « je veux rouvrir les yeux, sur la terre et sur la réalité, c'est dur après un voyage dans lequel je suis montée assez haut ». Réagissant à l'affaire dans un tweet, Luis Santamaría, de la Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES) espère « que l'événement dépasse l'anecdote, afin que les administrations publiques agissent ». ■

(Sources : Ries, 03.06.2020, Libération, 04.06.2020, Le Point 17.06.2020 & Ries, 20.06.2020)

1. Centre international de recherche basé à Barcelone qui travaille sur divers psychotropes.

## Une séance d'art-thérapie attise la controverse ■ France

■ Un projet artistique, élaboré par l'artiste Pierre Redon, mettant en scène quatre patients de l'hôpital psychiatrique de Cadillac (Gironde) dans une cérémonie d'inspiration chamanique, est très sévèrement critiqué.

Notamment par la direction de l'hôpital qui refuse que le film soit diffusé. Une plainte a été déposée.

Pierre Redon présente son projet comme de l'art-thérapie. Dans le film, les patients participent à une séance chamanique après avoir raconté leur vie. La direction de l'hôpital avait donné son accord pour une expérience sonore auprès des patients mais elle a constaté que des soins énergétiques ont été pratiqués. De plus, l'hôpital condamne l'intrusion dans la vie privée de patients et de leurs familles.

L'hôpital a souhaité interdire la diffusion de la vidéo sur internet mais le juge des référés n'a pas reconnu l'urgence de la supprimer. L'affaire sera jugée sur le fond suite à la plainte de l'hôpital qui refuse de se rendre complice de pratique illégale

de la médecine et ne souhaite pas voir des patients vulnérables arrêter leurs traitements pour se tourner vers une pratique douteuse après avoir vu la vidéo.

De son côté, l'artiste rappelle que des membres de l'hôpital étaient présents lors des séances et prévient qu'en cas de plainte pour pratique illégale de la médecine, l'hôpital ayant conventionné le projet, pourrait être jugée responsable.

En janvier 2020, un projet intitulé « Le Son et le Soin », du même artiste, qui devait se dérouler au sein d'un lycée a été annulé suite à une alerte de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les

dérives sectaires (Miviludes) au sujet des pratiques médicales promues par certains intervenants<sup>1</sup>. La mission avait découvert que certains des intervenants pratiquaient des méthodes sans fondement scientifique comme les constellations familiales ou la reprogrammation cellulaire. De plus les lycéens étaient invités à participer à une cérémonie « d'ouverture des chakras ». ■

(Source : Sud-Ouest, 02.06.2020)

1- Lire sur le site de l'Unadfi, *Annulation d'un projet pseudo-médico-artistique* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/annulation-dun-projet-pseudo-medico-artistique/>

## Un pasteur accusé de viols sur mineurs ■ France

■ Déjà accusé par le passé pour des faits d'abus de confiance et blanchiment d'argent<sup>1</sup>, le pasteur David Storm est, suite au dépôt de deux plaintes, mis en cause pour viols sur mineurs.

Le pasteur est à la tête d'un groupe de prière sur l'île de la Réunion. Les plaintes émanent de deux adeptes aujourd'hui âgées de 17 ans. Les faits se seraient déroulés en 2018 et 2019. Après les avoir mises en confiance et comblées de cadeaux et de nourriture, il passait les chercher au

lycée et les contraignait à avoir des rapports sexuels dans des chambres d'hôtel.

Une troisième victime de viols par le pasteur n'a elle pas encore porté plainte.

L'année dernière, le pasteur avait aussi suscité la polémique après

la diffusion d'images où les fidèles détruisaient une chapelle hindoue. ■

(Source : Réunion 1ère, 20.06.2020)

1- Lire sur le site de l'Unadfi, *Un prêcheur et son épouse condamnés* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-precheur-et-son-epouse-condamnes/>

## Plainte contre les remèdes du gourou Baba Ramdev ■ Inde

■ Une association de consommateurs indienne a déposé une plainte contre Baba Ramdev et sa société Patanjali Ayurved devant le tribunal de Chandigarh. La plainte porte sur la vente de médicaments frelatés, des faits de falsification, de tentative de meurtre et de promotion de médicaments sans vérifications médicales officielles.

Par l'intermédiaire de sa société Patanjali, Baba Ramdev a affirmé avoir créé des médicaments et des huiles essentielles pouvant guérir le COVID-19 en 3 à 7 jours. Il prétend un taux de 100% de résultats concluants et aucun décès. Il a déclaré avoir effectué des essais cliniques sur 280 patients mais n'a jamais précisé avoir reçu l'approbation de l'autorité pharmaceutique indienne.

La plainte déposée se base sur 4 articles du code pénal indien et la loi sur la publicité mensongère sur les médicaments et les remèdes magiques. Le représentant de l'association de consommateurs

affirme en effet dans la plainte que les médicaments ne peuvent faire l'objet de publicité sans une autorisation préalable de l'autorité de santé désignée par le gouvernement. Ce qui implique que la qualité et l'authenticité du médicament soient analysées. La plainte affirme aussi que le Baba Ramdev a utilisé sa position de gourou du yoga pour tromper les personnes qui le suivent et ainsi mettre leur santé en danger en les détournant de la médecine pour les diriger vers les médicaments ayurvédiques, produits par son entreprise. L'avocat des plaignants rappelle que le

maitre yogi a profité de la montée en puissance du yoga dans le monde voulue par le gouvernement indien pour devenir un homme d'affaire multimilliardaire.<sup>1</sup> ■

(Sources: CTV News, 23.06.2020 & Indian Express, 27.06.2020)

1- Lire sur le site de l'Unadfi, *Le marketing spirituel du gourou Baba Ramdev* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/le-marketing-spirituel-du-gourou-baba-ramdev/>

Lire sur le site de l'Unadfi, *Remèdes charlatanesques* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/remedes-charlatanesques/>

## Condamnation d'un magnétiseur ■ France

■ Le tribunal correctionnel de Gap a condamné un magnétiseur et ancien conseiller général de Guillestre (Hautes-Alpes) à 3 ans de prison avec sursis pour des faits d'agressions sexuelles commises par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction et pour travail dissimulé.

Au sein de son cabinet l'homme aurait agressé 26 victimes. En plus de sa peine de prison, il a reçu une interdiction définitive d'exercer en

tant que magnétiseur, est déclaré inéligible pendant un an et inscrit au fichier d'auteurs d'infractions sexuelles. ■

(Sources: Dici.fr, 27.05.2020 & 22.06.2020 & Le Dauphiné, 22.06.2020)

## Un « pseudo médium » en procès ■ Suisse

■ Depuis le lundi 22 juin 2020, le tribunal criminel de Lausanne examine les relations unissant un autoproclamé médium et magnétiseur à ses « patientes ». Alors que selon les autorités l'homme aurait fait entre 80 et 90 victimes, seules dix-huit d'entre elles ont porté plainte. Cet ancien gendarme français de 66 ans est poursuivi pour viol, acte d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes ou incapables de discernement, escroquerie, extorsion, usure, abus de détresse et pornographie.

Les témoignages des victimes ont permis de démontrer l'emprise exercée par l'accusé. Une des victimes avait été mise en contact avec ses agresseurs par ses parents alors qu'elle souffrait d'un simple problème de cheville. Son bourreau avait alors voulu libérer la jeune femme d'un conflit avec sa mère et d'un « blocage sexuel ». Pour parvenir à ses fins il avait fait signer à la jeune femme un document mentionnant qu'elle acceptait de subir « un exorcisme avec rapport sexuel librement consenti ». La victime a raconté la mécanique d'emprise établie par l'autoproclamé médium et magnétiseur. Il était devenu la

référence à consulter et à suivre dès qu'elle avait le moindre souci. Cette relation a totalement détruit la jeune femme qui a longtemps souffert psychologiquement.

L'homme ne semble pas avoir de regrets, il raconte que le rituel d'occultisme nécessitait d'arriver à la limite de l'orgasme. Il admet n'avoir de regret que sur le fait d'avoir trompé sa femme. Pour lui la relation a basculé de relation thérapeutique à un « plan cul ». Une expertise psychiatrique a révélé que l'accusé souffrait de graves troubles de la personnalité mixtes, narcissiques et borderline mais cela n'exclut en rien

sa responsabilité et les risques de récidives.

En plus des viols et agressions sexuelles, le prévenu a abusé financièrement des victimes en leur soutirant des milliers de francs pour des actes de désenvoûtement ou de guérison.

Concernant cette affaire le verdict devrait être rendu le 6 juillet 2020.<sup>1</sup> ■

(Sources : La Cote, 22.06.2020 & Le Matin, 22.06.2020)

1- **Dernière minute** : le magnétiseur a été condamné à 15 ans de prison ferme et devra verser près de 150 000 francs de tort moral à ses victimes. (Source : La Liberté, 06.07.2020)

Pratiques  
de soins non  
conventionnels

## Arrestation d'un naturopathe ■ France

■ Suite à une plainte et une enquête du groupe «santé» de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP), un naturopathe a été placé en garde à vue. Cette arrestation fait suite à la plainte de la compagne d'un client du naturopathe au début de l'année 2019. Atteint d'un cancer, ce dernier est décédé en décembre 2018. Il avait suivi les traitements du naturopathe, basés sur des huiles essentielles, des jus de fruit et des jeûnes.

En mars 2017, l'homme atteint d'un cancer du testicule avait contacté le naturopathe alors installé en Val-de-Marne. Ce dernier lui avait

prescrit un traitement composé d'inhalations d'huiles essentielles, de jeûne et de consommation de jus de fruits et lui avait déconseillé les

traitements médicaux comme les chimiothérapies et les interventions chirurgicales. Le malade a notamment refusé une ablation

>>>

>>>

du testicule. Après le début de ce traitement, les médecins du malade détectent de l'eau dans ses poumons. Son naturopathe lui conseille alors d'effectuer un jeûne supplémentaire. Le cancer du patient s'est propagé aux poumons et au cerveau menant à son décès.

Lors de son interrogatoire, le naturopathe a reconnu les faits mais a mis en avant un diplôme émanant d'une grande université américaine

pour asseoir sa légitimité et maintenu que si le patient était décédé c'était pour n'avoir pas suivi ses consignes. Cependant, il a réfuté l'idée qu'il ait poussé son patient à stopper les actes de médecines. Le parquet pourrait donner des suites judiciaires à cette affaire. Des poursuites pour exercice illégal de la médecine, usurpation du titre de médecin et/ou homicide involontaire demeurent possibles. L'enquête a démontré

que le naturopathe avait un réseau d'environ 150 patients consultant quasi-exclusivement par téléphone. Une séance pouvait coûter entre 60 et 100 euros mais le naturopathe était aussi payé en cadeaux. Il devrait être jugé en 2021 par le tribunal judiciaire de Paris. ■

(Sources : 20 minutes, 04.06.2020 & France Inter, 06.06.2020 & Egora, 08.06.2020)

## Satanisme

### Un leader sataniste italien interpellé ■ Italie

■ Étudiant à l'université de Florence, Matteo Valdambri a été arrêté suite à la découverte du groupe sataniste dont il était le chef. Il est soupçonné d'avoir violé et agressé au moins 13 membres de son groupe, dont des mineurs, ainsi que de faits d'esclavage, de violences et de pornographie infantile.

Le coupable se serait auto-désigné « Il Diavolo » (« le diable »). Il repérait ses victimes en ligne ou par le bouche à oreille et ciblait des personnes fragiles et vulnérables. Il prétendait qu'elles étaient choisies pour sauver le monde et exerçait une véritable emprise sur ces personnes parfois mineures. Il aurait contraint les membres du groupe à avoir des relations sexuelles avec lui prétextant que cela leur permettrait de sauver le monde. De plus, les membres du groupe se faisaient mordre le bras, cet acte étant censé

donner des pouvoirs surnaturels comme pour les vampires ou les loups garous. Certaines victimes parfois mineures auraient été forcées de lui envoyer des photos d'elles nues. Il avait aussi mis au point un « rituel de résurrection » dans lequel les nouveaux membres du groupe devaient l'étrangler, lui feignant la mort avant de se relever comme s'il était ressuscité. Il aurait forcé ses victimes à manger de la viande humaine qu'il se serait procurée auprès d'un homme vendant des cadavres à Florence. Pour empêcher

ses victimes de dénoncer les abus il les aurait menacées de la mort de leurs parents et leurs jeunes frères et sœurs.

L'arrestation de Matteo Valdambri a eu lieu suite au témoignage d'une mère de victime. L'enquête sur ce groupe et son leader est toujours en cours. ■

(Sources: ANSA, 03.06.2020 & The Scottish Sun, 08.06.2020 & The Guardian, 10.06.2020)

## Escroquerie

### **Kuvera : une arnaque sur fond d'emprise ? ■ France**

■ L'hebdomadaire *Marianne* a enquêté sur Kuvera, une société américaine qui distribue conseils et outils aux débutants en bourse. Basée sur un système de Ponzi<sup>1</sup>, cette société attire des jeunes souhaitant gagner de l'argent.

**La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) a reçu une dizaine de signalements sur cette société les proches de victimes constatent une emprise similaire à celle des mouvements sectaires.**

Derrière cette entreprise, qui avance le fait de permettre à n'importe qui de « gagner de l'argent avec son téléphone » en spéculant sur les marchés, on retrouve un système de Ponzi. Les membres participent aussi à des formations et des cours d'éducation financière. Ils doivent recruter de nouveaux adhérents afin de percevoir des commissions. Le nouvel adhérent intègre alors le réseau de son parrain. Plus un adhérent a de membres situés sous lui plus il accède à des paliers de rémunération élevés. L'Autorité des marchés financiers (AMF) avait alerté en avril 2019 sur le fait que Kuvera ne bénéficiait en France d'aucune autorisation pour exercer une activité

et « recommandait de ne pas donner suite à ses sollicitations ». L'AMF a constaté que la société touche un public jeune et des signalements font état de cas de déscolarisation.

Dans l'article publié par *Marianne*, de nombreux témoignages narrent de lourdes pertes financières pourtant la société semble prospérer en France depuis son implantation en 2018. Elle a engrangé des milliers de clients.

Dans une mise en garde publiée dans le courant du mois de juin, l'AMF a déclaré avoir reçu de nombreux signalements sur les pratiques agressives de ce type de société au cours des trois derniers mois. La

crise et la période de confinement ont amplifié le nombre de clients de sociétés telles que Kuvera.

De son côté, la MIVILUDES a reçu entre 2019 et 2020 près de dix signalements. La mission alerte sur des éléments significatifs d'emprise mental comme une rupture avec les proches, la démission de leur activité professionnelle, l'arrêt des études et des exigences financières importantes. ■

(Source : *Marianne*, 23.06.2020)

1- Selon Wikipédia : « Un système de Ponzi est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants. »

## Exorcisme / PSNC

### **Alerte sur le développement de la roqya ■ France**

■ Depuis plusieurs années la pratique de l'exorcisme connaît un fort regain d'intérêt en France. S'il est très populaire dans la sphère chrétienne, la culture musulmane n'est pas épargnée avec un fort développement de commerces proposant des exorcismes islamiques (Roqya) et des soins en médecine prophétique (Hijama) inspirés de la Sunna<sup>1</sup>.

>>>

>>>

Très en vogue dans le milieu rigoriste musulman, ces pratiques de soins non conventionnelles inquiètent la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSJ) et la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Cette dernière a commandé un rapport sur le sujet au chercheur et spécialiste de la radicalisation, Bilel Ainine<sup>2</sup>. Dans son édition du 1er juin, *Le Parisien* a livré des extraits de ce rapport intitulé *Nouvelles dérives sous couvert de pratiques rigoristes en islam*.

La roqya et la hijama sont utilisées comme procédés curatifs pour traiter des maux dont la cause inexplicée est attribuée à la présence d'esprits (les djinns) ou de mauvais sorts. La méthode consiste en des saignées pratiquées au scalpel puis en l'application de ventouses sur les plaies, dans le but d'extraire les mauvais esprits. Ce sont souvent des personnes en détresse, souvent psychologique, qui y ont recours.

Certains raqis (exorciseurs) exercent leur « art discrètement », via le bouche à oreille pour ne pas éveiller les soupçons. Mais depuis quelques années, l'attrait pour les médecines alternatives et un certain repli communautaire ont permis un développement de ces pratiques. Désormais, de luxueux cabinets de « médecine prophétique » ont pignon sur rue et font leur publicité sur internet, souvent sous couvert de médecines non conventionnelles, comme la naturopathie, ou sous des appellations telles que ventousothérapie ou cupping thérapie.

Le succès de ces pseudo thérapies est tel qu'elles sont devenues un business très rentable. En Seine-Saint-Denis, des cabinets attirent de nombreux clients et des personnes désireuses d'obtenir un « certificat de praticien » en médecine prophétique. Des formations sont également organisées dans des hôtels. Regroupant 10 à 40 personnes, les cours sont facturés entre 500 et 1000 euros « payables en Carte Bleue ou Paypal ».

L'aspect mercantile ne fait aucun doute selon Bilel Ainine et s'apparente parfois à du racket lorsque des escrocs, sous couvert de pratiques ancestrales, profitent de personnes vulnérables.

Le rapport note aussi les nombreux forums et les chaînes YouTube où des intervenants tiennent des propos dangereux. Certains fustigeant « les psychiatres occidentaux qui ne croient même pas en Allah, les traitant même « d'assassin de la conscience ». Les médecins généralistes qui craignent une offensive dans les déserts médicaux sont inquiets, car le risque est réel de voir des personnes fragiles, voire psychotiques, avoir recours à l'exorcisme plutôt qu'à des soins médicaux. Une infirmière d'origine marocaine, rencontrée dans un centre de planning familial le confirme : des femmes lui ont confié que des centres « leur demandent souvent d'arrêter leurs traitements médicaux et leurs consultations chez les vrais spécialistes ».

« A la croisée de la « sorcellerie et du charlatanisme » pour la Miviludes

et « de la radicalisation et du séparatisme » pour la DGSJ », ces méthodes inquiètent également l'Ordre des médecins qui pointe l'exercice illégal de la médecine. Bilel Ainine renchérit : « ce sont des offres thérapeutiques en rupture avec les rituels traditionnels de l'Islam », qui « recèlent des pratiques déviantes qui relèvent du pénal ». Anne Josso, secrétaire générale de la Miviludes « appelle à la vigilance » sur « des pratiques qui tendent à se banaliser en raison d'un regain d'intérêt pour des rituels magico-religieux et d'une forte demande du public ». Mais les victimes sont très peu nombreuses à se manifester car elles « font parfois l'objet de pressions », explique-t-elle. L'une d'elle, Nadia, a eu le courage de dénoncer une praticienne venue à son domicile afin que d'autres ne subissent pas le même sort qu'elle : saignées, brûlures et ingestion de médicaments fabriqués par la praticienne.

La Miviludes déplore que les autorités religieuses musulmanes ferment les yeux sur ce phénomène et ces dérives. En France, tout comme à l'étranger, la pratique n'est pas encadrée et peut avoir des conséquences dramatiques : patients escroqués, extorqués, femmes violées, pédophilie, décès.

Fin mai, le décès d'une petite fille de 10 ans en Algérie à la suite d'une séance de désenvoûtement a provoqué un grand émoi dans la population. Une correspondante de la radio algérienne a condamné un acte « abominable commis par un charlatan ». L'enfant dont le corps portait des traces de coups et de

>>>

>>>

brûlures est décédée à son arrivée à l'hôpital. Le raki en cause dans le décès a été arrêté.

L'anarchie est telle que les autorités de certains pays du Maghreb ont procédé « à la fermeture de cliniques roqya (non autorisées), et décrété l'interdiction formelle de pratiquer des roqya à l'intérieur des mosquées.

En Allemagne, quatre personnes, dont le mari d'une jeune femme de 22 ans décédée, viennent d'être inculpés pour leur implication dans sa mort. Il avait fait appel à un « guérisseur islamique » pour guérir l'infertilité de sa femme. La victime avait été forcée d'ingurgiter pendant huit jours consécutifs de grandes

quantités d'eau salée pour « expulser les démons » à l'origine de sa stérilité. Elle est morte dans un hôpital de Berlin d'embolie pulmonaire et d'un excès de liquide dans le cerveau.

En France, les autorités commencent à réagir, mais la descente de police menée à Aubervilliers dans le cabinet du cheikh Hassan Bounamcha, un imam controversé d'Aubervilliers, a eu un effet retentissant dans le milieu et a amené certains praticiens à se montrer plus discrets. Pour exercer leur activité, ils n'ont pas hésité à faire disparaître le mot « saignées » de leurs sites pour le remplacer par « grattements », « picotements ». D'autres ont fermé leur cabinet, mais consultent officieusement en arrière-

boutique. Enfin, des entreprises plus modestes, non déclarées, dont les coordonnées sont échangées en catimini, ne communiquent les lieux de rendez-vous qu'au dernier moment.

Quant à la perquisition au cabinet du cheikh Hassan Bounamcha, si le principal intéressé a été relaxé, sa compagne a écopé de six mois de prison avec sursis, pour pratique illégale de la médecine et blanchiment d'argent. ■

(Sources : [Abc News](#), 28.04.2020, [20 Minutes](#), 30.05.2020, [Le Parisien](#), 01.06.2020)

- 1- La sunna regroupe les règles de Dieu.
- 2- Docteur en science politique et chercheur au CNRS.

## Thérapies de conversion

### Un ministère américain ferme ses portes ■ États-Unis

■ Hope for Wholeness, un des plus grand ministères évangéliques pratiquant des thérapies de conversion, devrait disparaître à la suite d'un désaccord interne pour le poste de dirigeant. Pour autant les militants associatifs se montrent vigilants face à cette dissolution car le groupe pourrait renaître autrement.

Créé en 1999, ce ministère a organisé chaque année des conférences permettant de libérer de l'homosexualité par la grâce de Jésus-Christ. Hope for Wholeness a fait partie d'Exodus International, un réseau « ex-gay » implanté un peu partout dans le monde. Quand ce mouvement a commencé à péricliter, la plupart des cadres ont rejoint le

ministère Hope for Wholeness. En 2019, le fondateur de ce ministère fait son coming out et présente ses excuses pour le mal fait aux victimes.

Pour Mathew Shurka, victime de thérapies de conversion et cofondateur de Born Perfect, une association qui œuvre pour l'arrêt de telles pratiques aux États-Unis, cette chute du ministère est une bonne

nouvelle. Cependant il appelle à rester vigilant car le groupe va transférer ses réserves financières à Abba's Delight, un autre ministère situé dans le Kentucky, qui prétend s'adresser dans une conception « biblique » aux personnes ressentant une « attirance non désirée pour le même sexe ». ■

(Source : [Tetu](#), 23.06.2020)

## Vers une interdiction ? ■ France

■ La députée Laurence Vanceunebrock a déposé une proposition de loi ayant pour but d'interdire les pratiques notamment religieuses qui prétendent modifier l'orientation sexuelle ou le genre d'une personne. Le but de cette loi est la protection des victimes de ces thérapies.

La parlementaire s'est saisie du sujet en 2017 et a pu constater que le phénomène était bien présent dans l'hexagone. Elle a constaté la part importante des mouvements

religieux dans ces thérapies mais aussi des thérapies pseudo-médicales.

Pour l'instant la loi n'est pas

encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale mais la députée se montre optimiste quant à l'accélération de la procédure. ■

(Source : France Info, 03.06.2020)

### Théorie du complot / Infox

## Comprendre pour agir face aux infox ■ International

■ Sur son blog hébergé par *Mediapart*, Olivier Klein, professeur de psychologie sociale à l'Université libre de Bruxelles, a réuni plusieurs auteurs<sup>1</sup> afin d'apporter l'éclairage de la psychologie sociale sur les infox et la désinformation. Cet article apporte des éléments de compréhension face à la diffusion et au succès de ces fausses informations ainsi que des pistes pour tenter de les combattre.

Comme signalé et expliqué plusieurs fois dans nos colonnes la pandémie a favorisé la diffusion d'infox sur différentes thématiques : origine du virus, le traitement curatif ou préventif du Covid-19, les politiques sanitaires des différentes organisations mondiales et des gouvernements nationaux.

Dans l'article, les auteurs distinguent infox et désinformation. Cette dernière impliquerait une « intention délibérée et avérée de tromper ». Ils ajoutent que l'articulation des fausses informations en un récit fabriqué et mettant en cause un groupe d'individus qui agiraient secrètement avec des objectifs tout aussi cachés permet de parler de théorie du complot. Internet se place comme le média principal de

la diffusion massive des infox et des théories du complot. Aujourd'hui la complexité et l'incertitude de la réalité, qu'il s'agisse de la pandémie ou de sa gestion sanitaire et politique, amène les personnes à chercher des solutions. Une adhésion aux théories du complot offre alors un récit simple face aux questionnements liés à la crise.

Les auteurs remarquent aussi un certain dévoiement du rapport à la science notamment avec la l'idée que la parole d'experts reconnus dans leur domaine est forcément légitime ou bien encore par le relai d'études non publiées aux résultats spectaculaires et médiatiquement attrayante. Cela brouille la démarche scientifique et les éléments légitimant un savoir scientifique

(comme par exemple la révision par les pairs d'une étude).

Concernant les sources de l'infox et des théories du complot, ils constatent deux principales sources : d'un côté l'extrême-droite principalement américaine, avec comme exemple probant QAnon<sup>2</sup>, et de l'autre des mouvements adeptes des médecines douces souvent opposés à la vaccination et partisans d'un mode de vie prétendument plus « naturel ». Le public visé est bien souvent déjà engagé dans ces mouvements et les infox nourrissent ses croyances, renforcent leur intégration sociale au groupe (cet élément s'avérant important dans le contexte particulier du confinement) et lui permet de faire du prosélytisme. Les infox et théories du complot

>>>

>>>

séduisent des personnes possédant déjà une grille de lecture propice à l'adhésion à de telles informations. Le partage d'une infox est perçu par les adhérents comme une gratification et leur donne l'impression de révéler la vérité. Les infox sont bien souvent perçues comme une information « dissidente » en marge du « discours dominant » et confèrent à leurs partisans un savoir différent de celui des « moutons » qui suivent le discours « officiel ».

Concernant les outils pour lutter contre les infox, les auteurs montrent l'efficacité limitée du fact checking élaboré par plusieurs médias. Les personnes adhérant aux complots ou infox sont en effet peu enclines à consulter ce genre de sites et méfiantes à leur rencontre. D'autres pistes pouvant aider à lutter contre les infox sont évoquées, notamment :

une plus grande transparence des sources de diffusion de l'information et de leur mode de financement, une transparence accrue sur les algorithmes des réseaux sociaux, le retrait de certains contenus pouvant représenter un danger pour la santé publique ou appelant à la violence.

Enfin, ils évoquent le fait que l'adhésion aux théories complotistes, à la désinformation et aux fake news marque un manque de confiance dans les autorités. Le problème semble donc provenir du fonctionnement démocratique ; pour les auteurs il s'avère donc nécessaire que ces personnes puissent se sentir représentées. ■

(Source : Blog Médiapart, 09.06.2020)

1- Liste des auteurs : Olivier Klein, Professeur de psychologie sociale à l'Université libre de Bruxelles, Vincent Yzerbyt, Professeur de psychologie sociale à l'Université catholique de

Louvain, Benoît Dardenne, Professeur de psychologie sociale à l'Université de Liège, Laurent Licata, Professeur de psychologie sociale à l'Université libre de Bruxelles.

2- Lire sur le site de l'Unadfi, *QAnon prend de l'ampleur* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/qanon-prend-de-lampleur/>

**Lire l'article complet** : <https://blogs.mediapart.fr/olivierklein1972/blog/090620/infox-desinformation-complots-covid-19-le-regard-de-la-psychologie-sociale>

**Sur le même sujet lire aussi deux articles parus durant le mois de juin :**

*Coronavirus : une difficile lutte contre l'épidémie de désinformation* <https://www.pourlascience.fr/sciences-sociales/coronavirus-une-difficile-lutte-contre-lepidemie-de-desinformation-19564.php>

*Ce que la désinformation sur la Covid-19 révèle sur nous* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1713555/desinformation-fausses-nouvelles-covid-19-coronavirus-psychologie-pandemies-decrypteurs>

## Théorie du complot / Vaccination

### Complotisme de père en fils ■ France

■ L'épidémie de coronavirus a vu germer une multitude de théories sur son origine et ses buts cachés. Parmi elles, celles d'Ananda Guillet, le président de l'association Kokopelli, et de son père Dominique qui prétendent que la pandémie de Covid-19 fait partie d'un grand plan organisé par les puissants de ce monde (Bill Gates, Rockefeller et Rothschild) pour imposer une campagne de vaccination universelle et un puçage électronique pour contrôler les individus.

Ananda a partagé sur sa page Facebook un article du complotiste Peter Koening<sup>1</sup>, « La pandémie de coronavirus COVID-19 : Le vrai danger est "l'Agenda ID2020" », expliquant que le virus importé à Wuhan depuis un laboratoire de guerre américain servirait les objectifs cachés de GAVI<sup>2</sup>.

Dominique Guillet partage l'opinion de son fils, mais il va encore plus loin en affirmant que ni le Covid-19, ni la grippe espagnole ou le VIH n'existeraient. Qualifiant la grippe espagnole de « grande arnaque », il avance que les décès seraient attribuables à un « usage inconsidéré de l'aspirine » et à la propagation

d'un « sérum toxique » développé par l'Institut Rockefeller pour la recherche médicale de New-York. Un avant-gout, selon lui « de la seconde arnaque du siècle dénommée pandémie Covid/2019 sévissant en 2020, juste 100 années après la fin de ladite "Grippe Espagnole" ».

>>>

>>>

Et Dominique Guillet ne s'arrête pas là, puisque dans un autre article<sup>3</sup> intitulé « La Pharmacratie Orchestre un Holocauste Vaccinal Universel au Sein des Nations Transformées en Camps de Concentration et de Confinement », il va plus loin. Climato sceptique lui-même, il y fait part de son admiration pour les thèses du professeur Raoult qui ne cache pas son scepticisme envers le réchauffement climatique. Se qualifiant de « d'anti-vaccinaliste primaire, secondaire, intégral et viscéral », il admire d'autant plus le professeur Raoult que ce dernier s'est, selon lui, « opposé, publiquement, au nouveau décret

génocidaire du 1er janvier 2018 instituant un programme généralisé de vaccinations génocidaires pour tous les nourrissons de France. »

Piochant dans toutes les théories conspirationnistes sans en oublier le penchant antisémite, il renchérit en affirmant que depuis près de deux siècles des sociétés secrètes orchestrent un « holocauste universel » dont les vecteurs seraient, pêle-mêle, « les vaccins et, ensuite, tous les poisons pharmaceutiques, les poisons agricoles, les poisons industriels, les poisons radioactifs, les poisons chimériques, les poisons électro-magnétiques, etc ». ■

(Source : [Agriculture et environnement, 10.06.2020](#))

1- Peter Koenig est un entrepreneur bien-être et financier, promoteur de la Loi d'attraction et anti-vaccins.

2- Global Alliance for Vaccines and Immunization est une organisation internationale, créée en 2001 sous forme d'un partenariat des secteurs public et privé, qui a pour but de favoriser l'accès à la vaccination des enfants habitants dans des pays pauvres. Son principal financeur est la fondation Bill-et-Melinda-Gates.

3- Article publié le 30 mars 2020 sur son site Xochipel.

# Dons & Abonnements



## Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

## Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ETRANGER

25 Euros  
48 Euros

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ÉTRANGER

30 Euros  
60 Euros

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

Sommaire  
du dernier numéro de  
**Bulles** (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.  
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.  
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay